

REVENDICATIONS CGT NAO 2018

I. Augmentation Générale (AG) :

2,6 % avec un **mini de 70 €** au 1^{er} janvier 2018.

II. Seuil d'accueil/embauche :

1800 €uros au coefficient 190.

III. Grille des salaires :

Elaboration d'une grille de salaire de l'ouvrier au cadre sans chevauchement en supprimant le coefficient 170.

IV. Budget Promotion/Développement/Rattrapage :

3 % de la masse salariale dont 1,5 % consacré aux rattrapages. (Réduire l'écart femmes/hommes, travailleurs handicapés, salariés assurant des fonctions supérieures, reconnaissance du ou des diplômes dont la VAE, salariés ayant acquis des compétences/expérience/savoir-faire/ancienneté).

V. Primes diverses spécifiques (dont bourse étude, prime vacances enfants) :

+ 15 %

Mise en place d'une prime dégressivité pour le SD et réduire la durée de présence consécutive en VSD de 6 à 4 mois.

Application de la prime de montage pour le site de Garchizy.

VI. Prime d'ancienneté :

Déplafonnement de la prime d'ancienneté :

16 à 25 ans : 16 %

26 à 35 ans : 17 %

Au-delà de 36 ans d'ancienneté : 18 %

VII. Revalorisation des indemnités kilométriques et frais de déplacement :

+ 15 % (Suite à l'augmentation du prix du carburant, des frais d'assurance, de réparation, du péage, etc...)

Mise en place de l'indemnité kilométrique vélo.

VIII. Droit à la déconnexion :

Accord sur le droit à la déconnexion.

